



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION OU DE MODIFICATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) AFIN D'AUTORISER DES SERVICES COMMERCIAUX DE PROXIMITÉ ET CERTAINS USAGES PUBLICS OU RÉCRÉATIFS SUR LE LOT 4 849 410, SIS AU 381, ROUTE 139 NORD

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées:

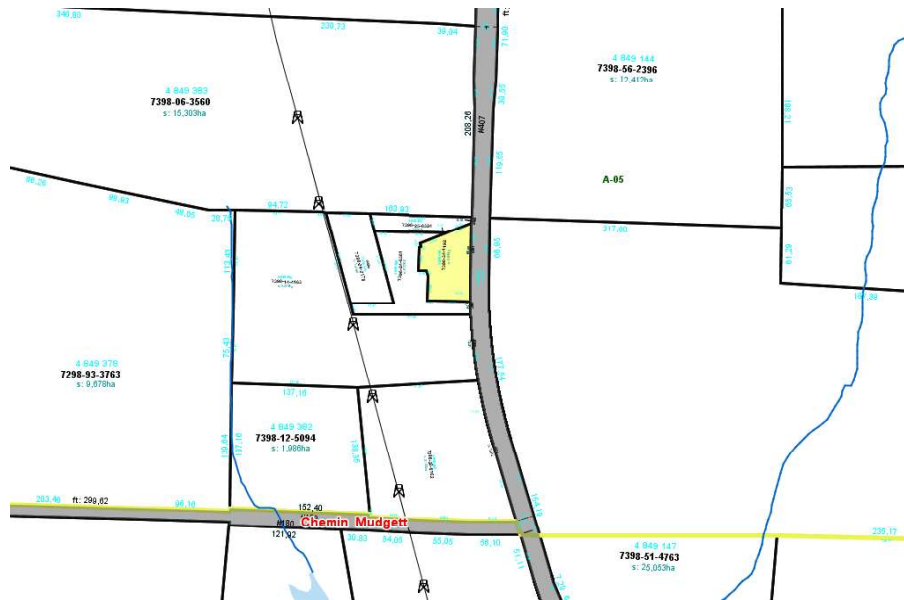
Qu'à sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2022-06-249, le premier projet de PPCMOI, adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction ou de modification d'immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser des services commerciaux de proximité et certains usages publics ou récréatifs sur le lot 4 849 410, sis au 381, route 139 Nord

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **mardi 28 juin 2022, à 19h00**, à l'hôtel de ville, à la salle du conseil municipal, 11, rue Principale Sud;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE le projet de résolution a pour objet d'autoriser spécifiquement l'exercice d'un ou des nouveaux usages principaux suivants dans le bâtiment principal existant sur le lot 4 849 410 :

- Magasins d'alimentation spécialisée, tels pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels;
- Services professionnels et bureaux professionnels (selon les professions reconnues dans le Code des professions), tels gestion des affaires, services de placement de personnel. Les services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.) sont autorisés pourvu qu'il n'y ait que des activités administratives à l'intérieur d'un bâtiment et sans stationnement ou remisage de véhicules automobiles (de travail ou de service);
- Bureaux d'associations ou d'organismes, tels syndicat, parti politique, association civique, communautaire;
- Services médicaux et soins de santé pour les personnes, tels bureau de professionnels de la santé (médecin, dentiste, psychologue, chiropraticien, physiothérapeute, médecine douce, etc.) et clinique médicale;
- Services gouvernementaux, paragouvernementaux ou organismes publics (n'impliquant que des activités de bureaux), bureau de poste;
- Galeries d'art et d'artisanat;
- Services de garde en garderie;
- Kiosques d'information touristique.



QUE ledit projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Que le projet contient des dispositions qui s'appliquent à une partie du territoire de la Ville de Sutton.

Le document de présentation et une copie du premier projet de résolution sont disponibles pour consultation sur la page Web : <https://sutton.ca/assemblee-publique-de-consultation-premier-projet-de-ppcmoi-sis-au-381-route-139-nord>

Donné à Sutton, ce 17^e jour du mois de **juin** de l'an **2022**.

Me Jonathan Fortin, LL.B.
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques